

*Exploitation des chemins de fer—Loi*

tion de leur propre famille. Pourtant, il s'agit là de besoins essentiels. Pourquoi les travailleurs des chemins de fer se battent-ils? Précisément pour satisfaire à ces besoins.

Monsieur le président, quant à nous, nous ne considérons par les demandes des employés des chemins de fer pour eux seulement, mais dans le contexte de l'ensemble du monde du travail. Le système économique et financier actuel, protégé presque ouvertement par les gouvernements—on n'a qu'à se souvenir des scandales étalés dans les journaux présentement—nous amène à un point d'éclatement de la société, à une épreuve de force, et, monsieur le président, cela est inacceptable. Le rôle premier d'un gouvernement consiste non seulement à protéger l'intérêt du public, par exemple, en mettant fin à une grève du rail, comme on le fait aujourd'hui, mais aussi, et avant tout, à permettre à chaque citoyen de vivre convenablement dans son pays, en toute sécurité et liberté de choix.

Régler la grève du rail, qui met en danger la société en général, c'est, je dirais, un détail dans l'ensemble de la situation. Et de fait, la situation de ces travailleurs serait-elle vraiment réglée tant par la grève qu'ils ont déclenché de bonne foi, que par cette loi préparée à la dernière minute par le gouvernement? Est-ce que ce que nous faisons ici cet après-midi va vraiment régler le problème? Ne nous retrouvons-nous pas, dans un an ou même dix mois, avec des employés d'autres secteurs de la Fonction publique ou du secteur public, dans une situation similaire à celle que nous vivons présentement?

Monsieur le président, nous ne sommes pas ici pour reporter les problèmes à un an ou deux, mais pour les solutionner. Voilà ce que le peuple canadien attend de nous, et ce n'est pas en matant 56,000 travailleurs, ce n'est pas en leur disant: Vous aurez tant, vous retournerez au travail, sinon on vous pénalisera selon les dispositions du Code canadien du travail, que l'on réglera le problème, parce que, dans d'autres secteurs de l'économie, on continue de crier, de réclamer une honnête aisance, un revenu suffisant pour pallier le coût de la vie.

Ce matin, j'entendais l'honorable ministre des Transports (M. Marchand) dire avec une éloquence peu ordinaire que nous n'étions pas ici pour négocier, qu'il incombe aux mécanismes de négociation. Et je lui dirai que si nous sommes ici, c'est précisément parce que ces vieux mécanismes de négociation n'ont pas fonctionné, et que le premier devoir d'un gouvernement n'est pas de dire au Parlement: Vous n'avez pas d'affaire à négocier, mais de créer des mécanismes nouveaux de négociation, en vue d'éviter qu'on vienne faire une figure aussi ridicule en cette enceinte.

Monsieur le président, comme je le disais tantôt, régler la grève du rail c'est un détail, c'est une goutte d'eau qui n'éteindra pas la soif des travailleurs dans l'ensemble du pays.

Je voyais récemment à la télévision du Québec, le ministre du Travail provincial qui était aux prises avec d'innombrables grèves tournantes, rotatives, bref, toutes sortes de grèves non réglées, alors que des pères de famille vivent à même les fonds de grève miséreux. Des familles entières ne sont plus capables de vivre honnêtement dans leur pays parce que les mécanismes dans le monde du travail sont dépassés. Au fait, ces mécanismes font l'affaire, j'en suis convaincu, de certains gros intérêts financiers et de certains chefs syndicaux.

Monsieur le président, il est temps que certaines choses soient dites. Il est temps qu'on comprenne que le monde du travail constitue la base de notre société, et que ce n'est pas avec des lois d'assurance-chômage ou d'assistance-

sociale que nous allons bâtir un pays, mais avec des lois qui permettront aux travailleurs de donner vraiment le maximum de rendement, dans un climat de sérénité et de compréhension. Et à cet égard, le premier rôle du gouvernement est d'assurer que ses relations du travail soient saines, productives, et que le travail bien fait, dans l'industrie, dans le commerce, rapporte suffisamment au travailleur pour qu'il puisse faire vivre honorablement sa famille. Voilà le but du travail, monsieur le président. Mais il faut encore aller plus loin. Depuis 25, 50 ou 100 ans, on a considéré le problème du revenu d'une personne en fonction de son travail. Or, monsieur le président, avec la venue de l'automatisation, avec la venue de la technologie, cela n'est plus valable. Ce n'est plus vrai que le travail doit être obligatoirement axé sur le revenu, car la machine remplace un nombre de travailleurs de plus en plus considérable, parce que l'automatisation est avec nous pour y rester. On ne peut tout de même pas mettre la machine électronique dehors et dire: «On va mettre des gars au pic et à la pelle, sous prétexte de créer le plein emploi.

Monsieur le président, le gouvernement, alors, a le premier devoir d'assurer quand même un revenu suffisant pour permettre de contrer l'augmentation de coût de la vie et permettre à chaque citoyen canadien de vivre dans son pays, indépendamment du travail, puisque, aujourd'hui, le travail n'est plus un gage de revenu.

● (1510)

Le chef du Crédit social (M. Caouette) disait hier avec aplomb que ce que les travailleurs réclament, lorsqu'ils parlent de sécurité d'emploi, ce n'est pas, dans le fond, pour la «job» qu'ils se battent de façon si féroce, mais plutôt pour le revenu que ce travail assure. Les gens qui travaillent absolument pour rien sont très rares, dans cette enceinte d'abord, de même que parmi la population, et cela se comprend.

Monsieur le président, nous vivons dans une société de contradictions, résultat du système financier pourri dans lequel nous sommes, et la grève du rail en est un exemple. Parmi les contradictions ayant trait à la grève du rail, dans le contexte économique actuel, je voudrais en rappeler quelques-unes.

Premièrement, dans le même temps où des travailleurs canadiens se battent farouchement pour la sécurité d'emploi—si cela existe—et pour de meilleurs salaires, d'autres Canadiens se voient obligés par le gouvernement de refuser de l'emploi, à cause des règlements des fonctionnaires qui régissent la loi sur l'assurance-chômage.

Dans le même temps où des travailleurs canadiens se battent pour leur emploi, d'autres se voient pratiquement dans l'obligation d'en refuser à cause des lois. Dans certains domaines du travail, il est plus rentable de toucher des prestations d'assurance-chômage que de travailler. Voilà la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs canadiens: une politique de deux poids et deux mesures.

Voici une autre contradiction: dans le même temps où les citoyens se débattent pour boucler leur budget, le gouvernement fédéral, contrôlé et financé par la haute finance—on ne le dira jamais assez—permet à la Banque du Canada de hausser son taux d'intérêt, son taux d'es-compte et, par voie de conséquence, autorise aussi les banques à charte à hausser leurs taux d'intérêt et leurs profits, que devront payer les travailleurs et les citoyens pour se construire une maison familiale ou se financer. Dans certains endroits, monsieur le président, et dans certaines institutions financières ou bancaires, les taux